

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1988)

Rubrik: Recours et oppositions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Recours et oppositions

Devant le nombre croissant de recours, on se demande si une telle évolution est favorable à l'idée de la protection du paysage, ou s'il ne faudrait pas plutôt mettre en évidence les possibilités de ménager le paysage en présentant des alternatives positives. Nous sommes d'avis qu'il ne faut négliger ni l'un ni l'autre. Bien entendu, les recours ne sauraient représenter une fin en soi. L'accumulation de cas s'explique par le fait que les autorités, mais aussi la population désormais habilitée à participer aux activités de planification, reconnaissent toujours plus souvent qu'une évaluation méticuleuse des intérêts en présence permet mieux que toute autre mesure, de découvrir des solutions plus respectueuses de l'environnement et du paysage.

Rappelons aussi que le recours des associations de protection de la nature et du paysage exerce un effet préventif. Un exemple: Le 6.12.1988, le Département fédéral des transports et de l'énergie a certes octroyé la concession pour un nouveau téléférique à Sillerenbühl, Adelboden, reliant directement la station au départ des pistes de ski (en lieu et place des lignes de bus actuelles). Mais il a été précisé dans la concession que les zones Engstligenalp-Lohner et Bondertäli-Bonderspitz, qui font partie du territoire d'Adelboden, seront protégées et ne doivent pas être ouvertes dans une plus large mesure aux skieurs. C'est la réalisation d'un très ancien postulat de la FSPAP, consistant à exiger que chaque mise en valeur touristique s'accompagne d'une mise sous protection appropriée et suffisante de réserves et zones de repos d'un seul tenant et suffisamment étendues, pour les préserver d'une exploitation technique plus avancée. Le résultat obtenu ici est dû en grande partie aux interventions et activités de la FSPAP et de la Société bernoise pour la protection de la nature. Il permet de renoncer en l'occurrence à la procédure de recours.

Liste des procédures de recours en suspens et/ou menées à terme en 1988:

| Objet, nature de la requête | Instance de recours | Recours | Etat de la procédure en 1988 |
|--|--|--|--|
| Grimsel BE Projet de développement KWO Usine hydroélectrique (Requête: rejet) | Préfecture de Meiringen | Opposition fondée sur le droit cantonal | En suspens |
| Ligne RhB GR de la Vereina (Requête: redimensionnement du projet) | Départements fédéraux de l'intérieur et de l'économie publique | Recours de droit administratif fondé sur l'art. 55 LPE | Effet suspensif accordé |
| Isenfluh BE Route de raccordement (Requête: sauvegarde de l'ancien chemin de l'église) | Direction des travaux publics du canton de Berne | Opposition fondée sur le droit cantonal | Retiré après la modification du projet |
| Medeglia TI Projet de route de détournement (Requête: rejet) | Tribunal fédéral | Recours de droit administratif fondé sur les art. 12 LPN et 55 LPE | En suspens |
| Höhronen SZ Station à usages multiples PTT (Requête: rejet) | Tribunal fédéral | Recours de droit administratif des PTT contre la décision du Conseil d'Etat SZ qui, recevant un recours de la FSPAP et de la LSPN, avait rejeté l'autorisation de construire à cet endroit, se fondant sur l'art. 24 LAT | Le 18.1.88, le Tribunal fédéral a repoussé la requête, mais imposé certaines conditions dans l'intérêt de la protection du paysage |
| Pradella-Martina GR Ligne électrique aérienne de 380 kV. (Requête: rejet) | Tribunal fédéral | Recours de droit administratif dans le cadre de la procédure d'expropriation | Le 18.1.88, le Tribunal fédéral a repoussé la requête, mais imposé certaines conditions dans l'intérêt de la protection du paysage |

| Objet, nature de la requête | Instance de recours | Recours | Etat de la procédure en 1988 |
|---|---------------------------|--|---|
| St. Moritz GR Constat de forêt négatif Suvretta (Requête: annulation) | Tribunal fédéral | Recours de droit administratif fondé sur l'art. 12 LPN | Approuvé le 15.12.88 par le Tribunal fédéral |
| Zermatt VS Projet de route forestière (Requête: rejet) | Tribunal fédéral | Recours de droit administratif fondé sur l'art. 12 LPN | Effet suspensif accordé |
| Oberiberg SZ Projet de route forestière Gschwändwald-Ost (Requête: rejet) | Tribunal fédéral | Recours de droit administratif fondé sur les art. 12 LPN et 24 LAT | Effet suspensif accordé et décision d'interrompre les travaux |
| Beckenried NW Installation portuaire pour bateaux de plaisance (Requête: rejet) | Tribunal administratif NW | Recours de droit administratif fondé sur les art. 12 LPN et 24 LAT | En suspens |
| Lopper-Süd NW Route forestière (Requête: rejet) | Tribunal administratif NW | Recours de droit administratif fondé sur l'art. 12 LPN et le droit cantonal | En suspens |
| Oberwald VS Projet de téléphérique et remonte-pente Sidelhorn (Requête: rejet) | Conseil d'Etat VS | Recours dans le cadre d'une publication dans le Journal officiel du canton du Valais | En suspens |
| Salgesch VS Procédure d'autorisation de déboiser Amélioration viticole (Requête: annulation de l'autorisation de déboiser) | Tribunal fédéral | Recours de droit administratif | Accepté par le Tribunal fédéral le 20.1.1988 |

| Objet, nature de la requête | Instance de recours | Recours | Etat de la procédure en 1988 |
|--|--|---|------------------------------------|
| Wattenwil-Schwarzenbourg BE Ligne de 50 kV (Requête: Mise sous câbles partielle, autre tracé de la ligne) | Département fédéral des transports et de l'énergie | Recours fondé sur l'art. 12 LPN et la loi sur la procédure administrative art. 44 et 48 | En suspens |
| Commune de Rolle VD extension de la zone à bâtir au détriment d'un paysage de rives et de boisés | Conseil communal | Opposition dans le cadre d'une mise à l'enquête publique | Procédure provisoirement suspendue |
| Commune de Corsier VD planie pour un chapiteau devant anéantir un verger et une pelouse sèche au voisinage du vieux village, site historique d'importance nationale | Conseil communal Commission cantonale des recours et Conseil d'Etat | Opposition dans le cadre d'une mise à l'enquête publique Recours contre cette décision | Opposition rejetée En suspens |